



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 258 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, depuis les cinq dernières années, 12 accidents de la route se sont produits à l'intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord, à Saint-Colomban, dont un accident mortel en juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE, depuis quatre ans, plusieurs résolutions du conseil municipal ont été adoptées en vue d'entreprendre des pourparlers avec le ministère pour sécuriser l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE la configuration en angle de cette intersection située au bas d'une côte entrave la visibilité lors des arrêts et virages, et que cette intersection est jugée dangereuse par les usagers de Saint-Colomban et de Mirabel qui l'empruntent chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse est excessive à cette intersection de la montée de l'Église achalandée aux heures de pointe et située près de l'école de la Volière;

CONSIDÉRANT QUE, dans son rapport du 28 février 2013, la firme Genivar recommande comme solution d'aménager un carrefour giratoire permettant de réduire la vitesse et les risques d'accident et d'améliorer la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est évalué à 1,4 M\$ et que la montée de l'Église est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministère des Transports du Québec qu'il agisse dans les meilleurs délais et qu'il en vienne à un arrangement avec la Ville pour sécuriser cette intersection, notamment par la construction d'un carrefour giratoire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Roland Richer, député d'Argenteuil

13-12-24

Date de signature de l'extrait